

SEPARATEUR DE DOSSIER



Site de numérisation : Montrouge

Référence Courrier : **COARR-ASN-2020-105995**

Date de réception : 18/09/2020

Destinataire : Agent ou Entité	Action	Avec papier	Sans papier	Destinataire : Agent ou Entité	Action	Avec papier	Sans papier	Destinataire : Agent ou Entité	Action	Avec papier	Sans papier	Destinataire : Agent ou Entité	Action	Avec papier	Sans papier
1. PRESIDENT				12. DAJ				23. BDX							
2. COMMISSAI				13. DCN				24. CAE							
3. CABCOLLEG				14. DEP				25. CHA							
4. DG				15. DTS				26. DJN							
5. DGAAFFGEN				16. DRC	A			27. LIL							
6. DGALUDDNP				17. DIS				28. LYO							
7. DGAREACT				18. DEU				29. MRS			C				
8. INSPCHEF				19. MSC				30. NAN							
9. CABCOMEX				20. DRI				31. OLS							
10. CMX				21. DIN				32. PRS							
11. SGE				22. MEA				33. STR							

1 - Lettre recommandée		3 - L. recommandée A/R		5 - L. suivie		7 - L. valeur déclarée		9 - Chronopost		11 - Fax		13 - Porteur spécial		15 - Autre	
2 - Paquet recommandé		4 - P. recommandé A/R		6 - Paquet		8 - P. valeur déclarée		10 - Email		12 - R inform		14 - Télégramme			

1 - CD		2 - Relevé Sur Bande		3 - Plan		4 - USB		5 - Brochure		6 - Objet		Aucune numérisation		ou Partielle	
--------	--	----------------------	--	----------	--	---------	--	--------------	--	-----------	--	---------------------	--	--------------	--

orano

Direction P3SE

Monsieur le Directeur Général
Autorité de Sûreté Nucléaire
15 Rue Louis Lejeune
CS 70013
92541 MONTRouGE Cédex

Chusclan, le 16/09/2020

Orano Cycle
Etablissement Melox

Lieu-dit La Tourette
30200 CHUSCLAN

Adresse postale :
BP 93124
30203 BAGNOLS SUR CEZE CEDEX

305 207 169 00494
RCS Nîmes

Tél. : +33 (0)4 66 90 36 00

N/Réf. : **SR/US/CM-FJ/20-0551**

Objet : **MELOX - INB 151**
Demande d'autorisation de modification de la date de mise en service des nouveaux locaux de gestion des situations d'urgence

Réf. : [1] Décision n°2012-DC-0303 de l'ASN modifiée du 26 juin 2012
[2] Décision n°2015-DC-0484 de l'ASN du 8 janvier 2015
[3] SR/US/BC-FJ/19.0078 du 01/02/2019 – ECS – Locaux de gestion des situations d'urgence
[4] CODEP-DRC-2019-032756 – Usine Melox à Marcoule – Evaluations complémentaires de sûreté (ECS)
[5] SR/US/BC/FJ/18-0788 du 26/09/2018 - Demande d'autorisation, au titre de l'article 26 du décret du 2 novembre 2007, du Plan d'Urgence Interne (PUI) et des Règles Générales d'Exploitation (RGE)

Monsieur le Directeur Général,

A la suite des évaluations complémentaires de sûreté, les décisions de l'ASN visées en références 1 et 2 prescrivaient notamment la mise en service de locaux de gestion des situations d'urgence répondant aux exigences du noyau dur.

Par lettre visée en référence 3, je vous demandais un report au 30 juin 2020 de l'échéance concernant la mise en service des nouveaux locaux de gestion des situations d'urgence.

Par lettre visée en référence 4, vous m'avez transmis la décision du 16 juillet 2019 destinée à modifier les décisions [1] et [2] et intégrant le report de l'échéance de mise en service au 30 septembre 2020.

Siege Social :
Orano Cycle
125 Avenue de Paris
92320 CHATILLON
Société Anonyme
au capital de 305.208.789,50 €
305 207 169 RCS NANTERRE

Pour rappel, la construction du nouveau bâtiment de gestion des situations d'urgence a été confiée au GME Bouygues construction dont Bouygues Construction Services Nucléaires (BCSN) est le mandataire.

A la mise en place du confinement dans le cadre du plan de lutte contre le COVID-19 en mars 2020, le chantier a été mis en sécurité et arrêté par les équipes du GME.

En juin 2020, suite au déconfinement et alors que le chantier n'avait toujours pas repris, le GME nous a informé par courrier recommandé de sa volonté de résilier le contrat pour cas de force majeure, en conséquence de la pandémie liée au COVID-19.

Des discussions contractuelles, techniques et commerciales ont été immédiatement amorcées afin de mener ce projet à son terme.

Plusieurs options ont été envisagées, que ce soit une reprise du chantier par les équipes du GME ou la prise en charge des études, de la fabrication et de la fin des travaux par une autre entreprise. Nous avons accordé une attention particulière à la capacité de l'entreprise choisie d'assurer le respect de l'ensemble des exigences de sûreté, le délai associé à la fin des travaux et la responsabilité associée.

Compte tenu des éléments présentées ci-dessus, je vous informe que les travaux vont reprendre au dernier trimestre 2020 et seront conduits par le GME qui a accepté de mener le projet à son terme.

Le planning transmis par le GME nous conduit à une date de fin de travaux sans aléa courant premier semestre 2022.

Compte tenu du REX sur le chantier en cours, des scénarii de repli étudiés ainsi que du contexte lié à la crise sanitaire actuelle, je vous demande de bien vouloir m'accorder un report d'échéance au 30 juin 2023 pour la mise en service des locaux de gestion des situations d'urgence.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Etablissement

JP. MADELAINE



Copies :

ASN / DRC

ASN Division de Marseille

Le Président du Groupe Permanent « Usines »

IRSN/DIR

IRSN/PSN/EXP

IRSN/PSN/EXP/SSTC/BELCY

Orano (par mail)

Le Directeur de la BU Recyclage

Le Directeur Sûreté Environnement de la BUR

Le Directeur HSE

Le Responsable HSE/IG

MELOX

Le Directeur d'Exploitation

Le Directeur Maintien en Condition Opérationnelle

Le Directeur Protection Sûreté Santé Sécurité Environnement

Le Chef du Service SR

ZZ-COG-MELOX-SURETE

